



DECISION
relative à l'affermissement de la tranche
optionnelle n° 3 au marché relatif à la
réalisation d'un schéma directeur
d'alimentation en eau potable - lot 3 « études
sur la protection des ressources en eau -
campagne de Cluses, travaux de Basse-Saint-
Julien et de la Croûte »

N° 25765

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.521-2 et L.521-10 ;
Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 3314-2, R. 3314-2 1° et R. 3314-3 et 3314-6 ;
Vu la délibération n° 43 du conseil communautaire en date du 27 juin 2024 relative à l'approbation des articles L.521-2 et L.521-10 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n° 42 du conseil communautaire en date du 14 décembre 2022 relative à la planification 2023 des achats ;
Vu l'article 62 du Codeur des Usages administratives particuliers relatif aux modalités d'affermissement des tranches.

DECIDE

Les prestations de la Tranche Optionnelle n°3 « Accompagnement pour le suivi de la production de la ressource de la Croûte » sont affermées et seront exécutées dans les conditions prévues au marché.

Daté à l'adoption de la tranche est, afférent, 11 octobre 2024

Daté de commencement des travaux de la tranche concernée, 14 octobre 2024

Daté d'expiration de la tranche concernée, 48 mois

La présente décision prendra effet à compter de sa notification au titulaire.

Fait à Limoges, le

Signé électroniquement le 10/10/2024

Publié le mardi 23 octobre 2024



DÉCISION

Décision relative à l'affermissement de la tranche optionnelle n° 3 du marché relatif à la réalisation d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable – lot 3 « études sur la protection des ressources en eau »

1 DOCUMENT - Publié le 15 Octobre 2024

 **DEC_CP_25765_AFFERMISSEMENT_TRANCHE_OPTIONNELLE_3_SCHEMA_DIRECTEUR_EAU_POTABLE.pdf**
(.pdf, 242,3 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**